

Sainte-Thérèse, le jeudi 19 novembre 2015

Monsieur Richard Bernier
Directeur général des relations du travail du réseau collégial
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
1035, rue de la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Richard.Bernier@education.gouv.qc.ca

Monsieur,

Vous n'êtes pas sans savoir que les exécutifs syndicaux ont sollicité récemment les directions des institutions collégiales afin qu'elles interviennent dans le processus de négociations actuellement en cours. La direction du Collège Lionel-Groulx ne fait pas exception. De toute évidence, il n'appartient pas aux directions de s'ingérer dans cette négociation, encore moins de dicter les conclusions de l'évaluation du rangement salarial des employés des cégeps. Nous croyons toutefois que nous pouvons vous livrer notre lecture de l'environnement sur les enjeux qui vous occupent actuellement, dans l'espoir qu'elle pourra alimenter votre réflexion.

Notre attention s'est portée sur l'autonomie professionnelle dans un contexte d'enseignement supérieur et sur l'initiation à la profession. Dans une certaine mesure, ces concepts se rejoignent dans l'exercice quotidien des fonctions de l'enseignant de cégep.

Selon notre lecture, il est convenu que la formation minimale pour accéder à la profession correspond à un baccalauréat universitaire de trois ans dans la discipline d'enseignement. Ce fait est confirmé par la reconnaissance supplémentaire accordée aux enseignants détenteurs d'un diplôme de maîtrise ou de doctorat. Cette formation universitaire de premier cycle, la plupart du temps doublée d'une expérience professionnelle pertinente, permet certainement aux nouveaux enseignants d'être en mesure d'offrir des cours présentant un contenu de qualité dans une période raisonnable de deux ans. En effet, il est convenu dans le milieu qu'un enseignant doit donner un même cours à trois reprises avant d'en avoir la pleine maîtrise. Pour un enseignant à temps plein, cela devrait représenter entre trois et six sessions, selon que le cours est offert par le cégep une ou deux fois par année.

La maîtrise de la fonction de travail de l'enseignant ne se limite toutefois pas à l'enseignement proprement dit. Tous les aspects de la tâche doivent être considérés, incluant ceux ayant trait aux responsabilités collectives. L'enseignant de cégep doit participer à la vie départementale, à la vie du programme et contribuer à son développement professionnel. Tous les concepts entourant la formation collégiale sont inconnus du détenteur d'un baccalauréat disciplinaire. Une fois qu'il a acquis une maîtrise suffisante de ses cours, il peut ensuite se consacrer à

l'appropriation des politiques institutionnelles comme la PIEP (évaluation des programmes) et la PIEA (évaluation des apprentissages), et jouer un rôle dans des instances telles que les comités de programmes ou la commission des études. Il doit aussi acquérir une connaissance suffisante des programmes d'études dans lesquels il intervient, programmes qui couvrent souvent plusieurs sous-disciplines qui n'ont été couvertes que superficiellement dans sa formation initiale de baccalauréat. L'enseignant doit également contribuer à l'évaluation des programmes, à leur mise à jour et à leur mise en œuvre. Ces responsabilités s'exercent dans un contexte d'autonomie professionnelle de l'enseignant, mais également à travers l'autonomie du département et plus largement celle de l'ensemble des enseignants, laquelle se manifeste par les choix collectifs qui sont faits dans la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Tous ces concepts nous portent à croire que l'enseignant parvient à maîtriser, dans une certaine mesure, l'ensemble des responsabilités liées à sa fonction après 3 à 4 années.

Comme direction du Collège Lionel-Groulx, nous pensons qu'il est de notre devoir de vous faire part de nos constats. Notre expertise se limite aux constats que nous posons quotidiennement dans nos institutions et nous espérons que cette communication apportera un éclairage supplémentaire à des questions complexes. Veuillez recevoir, Monsieur Bernier, nos salutations distinguées.



Michel Louis Beauchamp
Directeur général



Philippe Nasr
Directeur des études